

Affiliée à la Fédération Internationale de Boules

Copie à :

Chrono Comité directeur LBR CBD



63 Rue Anatole France 69100 Villeurbanne

> Téléphone 04 78 52 22 22

Internet www.ffsb.fr

E-mail <u>daf@ffsb.fr</u>

N° Siret: 779 825 744 00039

Code NAF: 9312 Z

Fédération Française du Sport Boules

Bernard DAUBARD

Président de la F.F.S.B.

à

Madame Roxana MARACINEANU

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports 95 avenue de France, 75650 Paris cedex 13

Réf: BD/XM/087

Objet: « Virons le virus »

Villeurbanne, le 11 mars 2021

Madame la Ministre,

Je fais suite à notre entretien de ce dernier vendredi 5 mars.

Je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement de votre accueil, faisant chaud au cœur en ces temps difficiles que nous sommes amenés à vivre.

Je vous suis également reconnaissant de l'intérêt que vous avez porté au plan « VIRONS LE VIRUS » que je vous ai présenté. Aussi, je vous informe de sa mise en place immédiate au sein de notre fédération.

Un point reste en suspens, j'ai bien intégré le fait que la reprise des compétitions officielles ou autres n'était pas encore à l'ordre du jour.

Cependant la pratique traditionnelle et récréative de notre sport implique des concours locaux dans une même association et regroupent un maximum de 64 joueurs, souvent moins.

Ces concours qualifiables de « jeu sur place » peuvent à mon sens être considérés comme étant des activités autogérées et donc autorisées, c'est du moins ce que j'ai compris lors de notre entretien.

Je vous saurai gré de bien vouloir m'en donner la confirmation.

Il serait judicieux par ailleurs d'assortir cette possibilité d'une autorisation à dérogation au couvre-feu (jusqu'à 19h) afin d'un retour au foyer de nos participants. Je peux vous assurer, Madame la Ministre, que nos adhérents apprécieront largement ce simple geste.

Nous avons toutes et tous notre part à prendre dans la lutte contre le COVID19, et comme je vous en avais informé, vous trouverez ci-joint la charte de conduite comportementale intégrée dans le plan « VIRONS LE VIRUS » qui fera l'objet d'une communication interne à tous les niveaux.

Dans attente de vous lire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

777

Bernard DAUBARD



Soutenu par





CHARTE COMPORTEMENTALE VIRONS LE VIRUS



RESPECTONS LES CONSIGNES LE SPORT-BOULES EST COMPATIBLE AVEC LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE



La pratique sportive et récréative :

- Aire de jeu de 27.5 m x 3.00 m = 82.5 m².
- Nombre de joueurs sur l'aire de jeu : de 2 à 8.

Soit une surface minimum par joueur de 10.3 m².

- Toutes les actions de jeu sont individuelles (tir ou point).
- Il n'y a pas de contact entre les joueurs.
- Chaque joueur a son propre matériel.
- Il n'y a pas de contact de matériel dommageable.

Aucun contact entre les acteurs dans le jeu.

- Rafraichissement individuel.
- Complément alimentaire individuel.

Un contrôle comportemental est possible en situation de jeu.

LE SPORT-BOULES: SPORT DE TOUS LES POSSIBLES

- Maîtrise de l'espace
- Absence de contacts
- Gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée de chaque site
- Contrôle permanent des consignes sanitaires (Nettoyage systématique des sanitaires toutes les heures)

La reprise devient possible avec le Sport-Boules

PRINCIPES À RESPECTER



- Les rassemblements sont limités pour respecter les règles en vigueur.
- **Référent COVID** sur chaque organisation pour la vérification de l'application des mesures.
- Recensement de tous les participants (traçabilité et suivi, fiche d'inscription à l'entrée).
- Prise de température obligatoire (thermomètre frontal).
- Port du masque obligatoire, y compris pendant la pratique.
- Vestiaires interdits pour les pratiquants.
- Pratique obligatoire en extérieur, un terrain libre entre chaque jeu.
- Maintien de la **distanciation physique** sur un terrain (respect de la règle des 2 mètres).
- **Matériel individuel** sans le moindre échange entre les pratiquants (boules, but, baguette, etc.) + désinfection.
- Une pratique à tour de rôles : **aucun contact** entre les pratiquants (actions de jeu individuelles successives).
- Points d'eau systématiques sur les lieux des compétitions.
- Respect des mesures de couvre-feu.
- Huis-clos systématique tant que nécessaire.

Protocole en cas de détection d'un licencié positif à la COVID



POUR LE SPORTIF POSITIF

- **S'isoler et consulter** son médecin traitant. Respecter les consignes et la durée d'isolement préconisée
- Établir la liste des personnes qui auraient pu être contaminées (cas contacts).
- **Respecter** les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque même à la maison.
- Reprise de l'activité physique après consultation médicale de manière progressive.

POUR l'A.S.

- Informer la cellule COVID de la Municipalité.
- **Contacter l'ARS** (Agence Régionale de la Santé) afin de les informer et de suivre leurs recommandations.
- Identifier et établir la liste des cas contacts à risque du cas COVID :

Une personne contact à risque = toute personne qui a partagé le même lieu de vie ou a eu un contact direct avec un cas confirmé (positif au COVID-19), en face à face sans masque, à moins de 2 mètres du cas.

- **Contacter les cas contacts** afin de les informer de la situation et leur demander de consulter leur médecin traitant.
- **Informer la communauté de l'A.S.** (salariés, joueurs, parents, bénévoles) afin de renforcer la vigilance collective. Si des symptômes apparaissent, les personnes touchées doivent rester à domicile et contacter leur médecin.
- La conduite des entraı̂nements peut se poursuivre normalement en respectant impérativement les mesures sanitaires de la F.F.S.B. à l'exclusion des personnes positives et des cas contacts confirmés par l'assurance maladie (CPAM).
- Renforcer le nettoyage des locaux : Il s'agit de repérer le ou les locaux utilisés par la personne testée positive et de nettoyer les sols et surfaces avec lesquels il/elle a été en contact :
 - Aération des pièces.
 - Nettoyage avec un support à usage unique imbibé d'un produit détergent.
 - Désinfection à l'eau de javel diluée avec un nouveau support à usage unique.
 - Port des protections individuelles nécessaires.





L'ÉDUCATION COMPORTEMENTALE PAR LA PRATIQUE DU SPORT



Liberté Égalité Fraternité



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

